DELIBERATION N° CC / 17 / 470



communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MARS 2017

Date d'envoi de la convocation : 21 Mars 2017 Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 69

Nombre de Procurations : 10 Nombre de Votants : 79

Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2017

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 07 Auxil 2017

PRESIDENCE DE: M. Alain SUGUENOT.

<u>Présents</u>: <u>Titulaires</u>:

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre Sandrine ARRAULT, Patricia RACKLEY, M. Franck BROUANT. CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Gérard GREFFE, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY), Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de Ste MARIE-la-BLANCHE).

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL, Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD, M. Frédéric CANCEL à M. Jean-François CHAMPION, Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE, Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Michel PICARD, Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO, Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT, M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY, Mme Claude CORON à M. Jérôme FLACHE, M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

M. Thibaut GLOAGUEN, Mme Justine MONNOT, M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Mme Carla VIAL, M. Jean-Benoît VUITTENEZ, M. Christophe MONNOT, M. Jean-Marc PRENEY, M. Thierry LAINE, M. Christian POULLEAU, M. Philippe CESNE, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON, M. Claude MOISSENET.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

SCHEMA DE MUTUALISTION : ACTUALISATION AU 1^{ER} JUILLET 2017

M. REBOURGEON, rapporteur, rappelle que les Communes et les Intercommunalités doivent adopter un schéma de mutualisation des services, en application de la Loi de réforme des Collectivités Territoriales de 2010. Ce schéma vise à une meilleure organisation des services.

Il rappelle aussi que la Communauté d'Agglomération a mis en œuvre ce schéma et l'a approuvé lors de la séance du Conseil Communautaire du 21 Mars 2016, bien qu'elle soit engagée dans cette démarche de mutualisation des services depuis sa création.

En effet, il indique que les mutualisations existantes depuis sa création sont toujours en vigueur mais, dans le cadre de la mise en place du schéma, ont dû être inversées. Tel fut le cas de :

- la Direction des Ressources et Relations Humaines,
- le service de la Documentation qui pourrait être proposé aux autres Communes.
- le service Reprographie/Courrier qui pourrait être proposé aux autres Communes.
 - du service des Systèmes d'Information,
 - de l'Atelier Mécanique.

Le rapporteur précise que les transferts effectués de la Communauté d'Agglomération vers la Ville de BEAUNE, votés lors du Conseil Communautaire du 21 Mars 2016 et du Conseil Municipal du 30 Juin 2016 restent en vigueur :

- le Pôle Installations Sportives, rattaché à la Direction des Solidarités, des Sports et de l'Education de la Ville Centre à la Communauté d'Agglomération et remis à la disposition de la Ville Centre sur la base de la surface concernée,
- le Directeur des Solidarités, des Sports et de l'Education, responsable hiérarchique du Pôle Installations Sportives est toujours mis à disposition pour la part consacrée aux Installations Sportives,
- un poste à mi-temps à mettre à la disposition de la Ville Centre pour assurer la gestion des assurances de la collectivité et de l'EPCI,
- la mise à disposition de la Directrice du Pays Beaunois à hauteur de 25% au lieu de 15% jusqu'ici.

Pour autant, et après une année de mise en œuvre, le rapporteur explique qu'il paraît opportun de modifier les dispositions de mise à disposition du service Reprographie/Courrier et du service Documentation.

Les moyens humains et matériels de ces services ne sont pas adaptés à ce jour pour leur permettre d'accomplir une mission de taille communautaire. Pour ce faire, et pour se donner le temps nécessaire de dimensionner ces services et les faire évoluer progressivement, à la fois en moyens humain, matériel et financier, vers un besoin étendu au territoire communautaire, le rapporteur propose de les transférer à la Ville de BEAUNE avec une mise à disposition de ces 2 services maintenue soit :

- une mise à disposition de 50% pour le service Reprographie/Courrier de la Ville centre vers la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud,

- une mise à disposition à hauteur de 17% (à l'identique de la mise à disposition précédente et qui correspond au nombre d'abonnements souscrits) du service Documentation de la Ville centre vers la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil de Communaute, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- > approuve l'actualisation du schéma de mutualisation des services présenté ci-dessus,
- autorise le Président à signer les documents contractuels relatifs à la mise en œuvre de cette actualisation du schéma de mutualisation pour les services Reprographie/Courrier et Documentation dans les conditions proposées, étant précisé que l'effet de ces changements se fera au 1^{er} juillet 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

PANNIAMENTALIST CERTIFIÉ CONFORME,

BEAUNT

POUR MENT PRESIDENT

POUR MENT PRESIDENT et par délégation

LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération du conseil du 247 mars 2017 : Schéma de mutualisation : actualisation au 1er juillet 2017

Date de transmission de l'acte :

07/04/2017

Date de réception de l'accusé de

07/04/2017

réception :

Numéro de l'acte :

17-470 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

021-200006682-20170327-17-470-DE

Date de décision :

27/03/2017

Acte transmis par:

Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.